lette & paà celui de de Marat. ue les peinn jeu d'ene salon n'éun tableau n ne trouve & des por-

ns maissans, n conforme nous venous a ajourne la

r la loi du

& demandé r qu'il prérapports de

3 brumaire ur les listes t les parens ie l'inscripe que la loi tés légales, s le 9 ther-

appronve , approuve e résolution

entes. prouve une s dues pour -devant tri-

sur la glo-( Voyez la

3,34,3,

absolument Pitt; nous est ce donc ançais ont à ces peuleurs prin-

The second or the second olitiques

## NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIENE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Vendémiaire.

(Ere Vulgaire).

Mardi 18 Octobre 1796.

suite en a plails sur la manière dont les paysans se sont comportés envers des soldats français, qui furent obligés de se sauver en Suisse. — Ext ait du rapport de Pastoret sur le traité conelu avec le roi de Naples. — Nouvelle particuliere annonçant la sortie du port de Cadix d'une escatre espagnole de 19 vaisseaux de ligne, etc. Réslexions sur les négociations proposées par l'Angleterre. Discussion sur la loi du 3 brumaire.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 6 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

## SUISSE.

De Schaffouse, le premier octobre.

Depuis le 18 du mois dernier, les paysans voisins de frontiere suisse se sont soulevés en masse. Ils arrêtent Français qu'ils tronvent dispersés; ils attaquent les commissaires chargés de la levée des contributions , & s dévalisent. Ceux qui ne se défendent pas, en sont pille pour perdre leur argent & leurs effets. On voit ontinuellement arriver ici des hommes couverts de sang de blessures.

Ua courier de Doneschiagen a apporté la nouvelle ne 25 houssards autrichiens y étoient entrés; qu'ils vient dispersé ou fait prisonniers les Français qui se ouvoient dans cette ville; qu'un commissaire aux con-nbutions étoit du nombre des prisonniers; qu'ils avoient tis er outre aux Français 300 bœufs, 400 moutons, tous vivres & fourrages que ceux ci avoient laissés dans die place. Les mêmes houssards, après s'être rendus ellers de Doneschiagen, alierent s'emparer de Engen.

Dans la nuit du 24 au 25, les Autrichiens entrerent clivement à Stockach; les Français qui étoient à astance, reçurent ordre de se retirer.

Le 25, il srriva dens la matinée un nombre considéble de Français à S. haffouso; un autre corps de 300 mmes, qui étoit déjà sur le territoire suisse, demanil à passer par cette ville. Dans cette journée on fit ter à Schalfouse plusieurs charriots de blessés; ils fupansés; plusieurs avoient été blessés par des paysans. asserent tous la nuit à Schoffouse; le lendemain on les partir par le canton du Zurich. Coux que leurs blessures empêchoient pas de marcher, suivoient les voitures. été désarmés par les paysans, ils le sont à l'entrée territoire suisse.

Le 26, il arriva à Schaffouse plus de 800 Français, la piupart blessés & pillés par les paysans; comme ces soldats étoient presque tous des fuyards, ils arrivoient par petites bandes de 6, 10, 12; & c'est cette maniere de marcher en petit nombre qui leur ôte la force de résister aux paysans. Les enfans de 12 ans les attaquent avec des bâtons & des pierres.

Tons les soldats dont la ville fourmilloient ce jour-là étoient de différens corps, tent de l'armée de Moreau que des autres divisions. On voyoit entrautres beaucoup de houssards, tous en général fort beaux hommes & bien vêtus; mais leurs chevaux paroissoient très fatigués. Les fantassins étaient à-peu-peu nuds; la meilleure déponille de l'un d'eux ne valeit pas 30 sols. Plusieurs murmuroient contre leurs officiers & so plaignoient d'être mal payés; tous donnoient des signes de découragement. On avoit laissé aux houssards leur sabre.

Dans cette même journée du 26, la partie du canton de Schaffouse, qui est sur la rive droite du Rhin, se couvrit de Français; ils avoient avec eux cinq pieces de canon : on disoit dans la ville que ces canons seroient transportés dans l'arsenal & y resteroient jusqu'à la paix. On observa le plus grand ordre pour le passage du pont. Six fusiliers de leur troupe les conduisoient de la porte où ils arrivoient jusqu'à l'extrêmité du pont où commence le canton de Zurich. Les magistrats de Zurich n'ont pas voulu consentir à laisser passer les chevaux; de sonte qu'on les vendeit à vil prix : six entr'autres de l'artillerie ont été vendus 32 louis. C'étoit des chevaux du prince de Wurtemberg.

Le 27, on apprit à Schaffouse que 600 Français étoient rentrés à Doneschiagen, & qu'ils avoient voulu gagner Huningue, en passant par la gorge d'Enfer & Fribourg; mais qu'ayant appris que les Autrichiens & les paysans obtruoient le chemin, ils avoient repris leur premiere position.

Les houssards français sont partis de Schaffouse à pied & ont été obligés de déposer leurs armes, comme le vouloit un ordre du canton de Zurich; elles leur serent rendues aux frontieres : les seuls officiers & les voitures fut exécuté. Le consul pardonna aux deux chefs qu'o alloient avec des chevaux.

l'ajsenté plusieurs notes pour de mander l'interdiction du passage.

FRANCE.

De Paris, le 26 vendémiaire.

On mande d'Italie que le général Buonaparte & les commissaires au directoire y avoiant publié une proclamation par laque le ils d'alarent que le duc de Modene a perdu la confisace de la république fra caise, & qu'en conséquence le people de Moden est mis sous la protection de la république. On ne lande pas les metifs qui ont occasionné cette déclaration.

On nous écrit de Gex, en date du 10 octobre, que les auteurs & complices de l'assassinat de Baudit & Pradier à Geneve ont été jugés le même jour per la cour de justice criminelle, qui à condemné sept des plus coupables à être fusillés & 30 au res à être bannis à perpétuité. Quatre des condemnés à mort sont contumaces. Ce jugement a été reçu avec l'approbation de tous les bons citoyens; & l'on espere qu'il contribuera à rétablir la paix dans Geneve & à rapprocher lee partis opposés.

MINISTERE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Extrait d'une dépêche du citoyen Guys.

Tripoly de Barbarie, le 29 messidor, au 4.

Un soldat turc poursuivant un juif, celui-ci se réfugia dans la maison du consul français ; le ture l'y suivit , l'atteignit & le rouoit de coups, quand le consul arrivant, fit arrêter le ture comme violant l'asyle consulaire. Il faisoit des démarches pour le remettre à ses supérieurs, lorsqu'un rassemblement de turcs vint dans la maison consulaire, força la porte du cachot où étoit enfermé le soldat turc. Le consul survint , parla : on ne l'écouta pas; il mit l'épée à la main; un ture lui porta le pistolet sur la poitrine ; le consul d'Espagne survenant , prit au corps le consul français & le ramena chez lui. Sur ces entrefaites, les français s'étoient assemblés dans la maison consulaire : Sidi-Ali Melitan , confident du pachs & ami des français, arrive; il avoit dissipé les mutins : devant lui le consul donna ordre d'amener le pavillon & de détacher les armoiries, lui signifiant que le consul de la république ayant cessé d'exister, ne pouvoit être reproduit que par une satisfaction qui put laver un tel outrage.

Après différentes propositions faites par le pacha, par l'intermédiaire du consul d'Espagne, & qui furent toutes rejettées fierement par le consul français comme insufficantes, le pacha en passa par où voulut le citoyen Guys. Un officier vint dans la maison consulaire, commenant les deux chefs des mutins, à la disposition du consul français, & lui portant, de la part du pacha, le désaveu formel de tout ce qui s'étoit passe & te desir de conserver une étroite amitié avec la république; qu'il le prioit, en conséqueuce, de faire repareître le pavillen français; qu'il le salueroit extraordinairement de vingt-un coupa de canon, ce qui

sut exécuté. Le consul pardonna aux deux chess qu'o avoit remis à sa disposition, & sit demander au pacha les grace. La tranquillité sut ainsi rétablie, à la gloire à nom français & à la satisfaction des tripoliens. Les autre consuls sont venus complimenter le citoyen Guys.

Le consul d'Espagne a servi de tout son zele le consu

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Bayonne, le 17 vendémiaire, an 5.

dér

sub

diffi

VOT

nois

l'en

Qa'

s'ela

mais

sa d

vail

dans

pens

chiq

rieu:

penp d'ho

sage

cipes

0

Cr

sans

vous

daut

chaq

qui l

prom M. P

de fi

de q

de p

de la

cinq la ter

plus chaqu le po

par d

venir

pour

mago

de so

lante.

elle es

Quan

de di

faire s

M.

la foi

merce

mome

orgue

M.

libérat

gloire

81 dan

Pesirer

))

CITOYENS,

Je vous donne pour certain que l'escadre espagnole forte de 19 vaisseaux, 12 frégales, 4 corvettes & autan de chèbecs, est sortie de Cadix, le 27 septembre, 6 6 du courant : toutes les lettres d'Espagne l'ent annoncanjourd'hui. Il en est plusieurs qui disent que cette es cadre va à Carthagene pour y prendre 12 autres vais seaux & 8 frégates, & qu'elle ira ensuite débloquer l'armée navale de Toulon. Sie cela est, comme on le pessici, il est pus que vraisemblable que les Ang'ais pour ront difficilement se maintenir dans la Méditerranée.

Signé, Moulins, secrétaire en chef de l'administ municipale de Bayonne.

Par une espece de mal-entendu sur la constitution les délibérations des comités secrets ne sont point re dues publiques, même après que la décision l'est de venue. C pendant le comité secret ne peut avoir d'aut but que de mettre la délibération sur certains objets, l'abri de toute influence ne peut plus être à craindre. Pour quei donc alors ne pas faire connoître les débas? L'apport de l'astoret sur le traité conclu avec le roio Naples, n'est pas public; mais quelques fragmens en su connus. Ce traité étoit important à analyser. Il porte caractère de modération qui, dans les circonstances a tuelles, fournit un heureux présage pour la paix. Le toret a terminé son discours d'une manière à faire sent combien l'esprit de modération deit être la base de mégociations actuelles. Voici des réflexions qu'on a recud lies du rapport qu'il a lu.

« Tei se présentent à moi un grand nombre de procées & d'espérances. Pourquoi, si une sage politique procées & d'espérances. Pourquoi, si une sage politique procées à nos destinées, ne parviendrions-nous pas à isole en Italie la puissance de l'Autriche? Le traité soumis votre ratification ne preuve-t-il pas qu'à Naples même où l'influence de Vienne fut toujours ei active, l'ispage a repris enfin les droits qu'elle devoit conserver? Pour quoi une alliance inébrantable n'uniroit-elle pas, comma autrefois, trois peuples fideles? pourquoi la Corse briseroit elle pas le joug anglais? pourquoi Rome n'oi tiendroit-elle pas la paix qu'elle implore? pourquoi compterions-nous pas parmi nos alliés ce Portugal qu'en influence pas la paix qu'elle implore? pourquoi chissant de l'Espagne pour offrir un peuple sujet à l'agleterre? pourquoi ne hâterions nous pas le moment voir renaître autour de nous l'agriculture, le commerc l'industrie, les arts, ces vieux compagnons de la per Vaincus, on peut rengir de la demander; veinqueu encore, c'est un devoir de tendre aux peuples qui la sirent une main secourable. L'Europe a retenti long-tu de nos triomphes; qu'elle retentisse enfin de notre m

x chefs qu'or r au pacha ler la gloire d ens. Les autre en Guys. zele le consu

litiques. iaire, an 5.

re espagnole rettes & autan eptembre, l'ent annone que cette e autres vais débloquer l'ar e on le pens Anglais pour literranée. de l'administ.

constitution ont point re cision l'est t avoir d'aut tains objets. ation a produ craindre. Pour es débats? avec le roi sgmens en so er. Il porte i constances a la paix. Pa e à laire sent la base de n

e pas, comm oi la Corse i oi Rome n'ol pourquoi 1 Portugal qui bre en s'aff a e sujet à l'Ai le moment , le commerce ns de la paix r; vainqueu ples qui la d enti long-tel

de notre m

dération, de notre justice! La modération, cet effort sublime du courage & de la vertu, est peut-être plus difficile pour les nations que pour les pariiculiers. Prouvons à l'Univers qu'il est encore des peuples qui la connoissent.

» Il ne suffit pas d'avoir conquis la fortune, il faut l'enchaîner. Le courage l'atteint, la prudence la conserve. Qu'un peuple auquel on conteste ses droits, s'irrite & sélance sur ses ennemis, il obéit à sa propre dignité: mais quand le succès a consacré son pouvoir & garanti sa destinée, sa générosité même lui commande la paix. Il a fait assez pour sa gloire, il doit commencer à travailler pour son bonheur. En vain nos ennemis osent, dans l'enceinte même du sénat britannique, calomnier nos posées & nos sentimens; en vain le chancelier de l'échiquier lui-même répand sur nos vues des doutes inju-neux. Respect pour les gouvernemens, amitié pour les peaples, bienveillance universelle, inébranlable volonté d'honorer la liberté par les loix & de l'affermir par la sagesse; tels sont, tels seront toujours les vrais principes des Français ».

Quelques réflexions sur les négociations proposées par l'Angleterre.

Croyez-vous à la paix? Voilà ce qu'en se demande sans cesse. Croyez-vous à la sincérité de M. Pitt? Croyezvous à la modération du gouvernement français? d'autres questions dont on s'accable, dont on s'obsede à chaque minute. Hélas! c'est presque toujours le besoin qui les fait, & le besoin est pressant dans ses demandes, qui les latt, & le besoin est pressant dans ses demandes, prompt dans ses espérances, ou dans son désespoir. M. Pitt jouit parmi nous d'un si prodigieuse réputation de finesse auprès de quelques esprits, de perfidie auprès de quelques autres, que chacan fait d'immenses efforts de pénétration pour lire dans sa pensée. Agent principal de la guerre qui a troublé & déshiré l'Europe pendant cinq années, M. Pitt doit se trouver heureux de pouvoir la terminer, lorsque cette guerre devient chaque jour plus intolérable pour son allié, & lorsque celui-ci, chaque jour plus épuisé, fait retomber sur l'Angleterre le poids de ses besoins. Ce système de faire la guerre mbre de pre par des subsides ne peut se soutenir long-tems sans depolitique pre us pas à isol pour celle qui les reçoit; la premiere, quelque dédomnaité soumin Naples même de son sein une portion considérable de monnoie circulante. L'Angleterre éprouve aujourd'hui cet embarras; server ? Pour Quant à la puissance elle est menacée de le voir s'accroître à un point effrayant. Quant à la puissance qui reçoit des subsides, il suffit de dire qu'elle livre des hommes pour de l'or, pour saire sentir combien elle nuit aux principes de ses richesses. M. Pitt, ministre chez une nation qui est dominée à

la fois par l'orgueil national & par l'intérêt de son com-merce, doit se trouver heureux de terminer la guerre au moment où il a encore quelques avantages à offrir à cet orgueil national & a cet esprit de commerce.

M. Pitt, qui avoit conçu le projet de marche, & qui libération graduelle des dettes de l'Angleterre, & qui l'avecution de cette entreprise une M. Pitt, qui avoit conçu le projet de marcher vers la gloire plus pure que dans ces mouvemens si inutiles & si dangereux qu'il a donnés à la coalition, M. Pitt doit pesirer de terminer la guerre, au moment où il a paru combler la mesure des subsides, & où il faut recourir à des emprunts.

Le ministere anglais ( car je me lasse de dire toujours M. Pitt, lorsqu'il n'est pas le seul homme qui influe sur le gouvernement de ce pays) le ministere anglais a donc un intérêt direct à une paix qui couvre aux yeux de sa nation les difficultés de la guerre qu'il a souleune. Il a un intérêt direct à la négocier, ne fût-ce que pour paroître l'avoir négociée de bonne foi.

Et nous, quel est notre intérêt ? il est teut à la paix. Nous flattons-neus de dissimuler nes besoins? J'ai ri de ces anathêmes que quelques officieux journaux lançoient contre des écrivains qui osoient parler de nos besoins & en répéter les cris, tandis que le gouvernement étoit obligé de les dévoiler publiquement sans réserve, je dirois presque sans pudeur. Je ne craindrai point d'avancer un paradoxe, en disant que nos ennemis ne doivent point juger de nos ressources comme nous-mêmes : je sais que nous ne pouvons plus en employer qui ne nous scient très-funestes à nous-mêmes. Mais qu'importe à nos ennemis si elles sont redoutables pour eux, s'ils en éprouvent encore une fois la violence destructive.

Je diseis tout à l'heure, neus avons un intérêt direct. à la paix; cela est trop évident à l'égard de la nation pour qu'on songe un moment à le démontrer ; mais ce qui n'est pas moins évident, c'est que le gouvernement a lui-même (si on osoit consulter un moment ses intérêts privés) le plus grand intérêt à la paix. Il est impos-sible à un gouvernement constitutionnel d'exister sans ordre dans les finances; il lui est impossible d'exister avec des paiemens toujours suspendus, entouré d'un peuple de mécontens qui l'accuse, essuyant sans cesse les refus de tous ceux auxquels il peut s'adresser. L'effet du besoin, pour les hommes qui gouvernent, c'est d'altérer toute dignité, c'est d'enlever toute considération. Les moyens de gouvernement échappent toujours à ceux, dont les finances minés par le désordre deviennent à-peu-près nulles. Ils perdent jusqu'aux moyens de pourvoir à leur sûreté, & cepeadant, combien d'ennemis les entourent ! Les factieux qu'ils ont punis avec sévérité, s'unissent aux mé-contens qu'ils ont faits Tentera-t-on de neuveaux attentats sur la propriété pour se procurer des ressources? & que restera-t-il donc au gouvernement, si, environné des plus hardis conspirateurs, il aliene à jamais les pro-

La démarche de l'Angleterre, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, fournit au gouvernement français une très - heureuse occasion, s'il sait en user avec art. Qu'ai-je dit, avec art, il n'a besoin que de sagesse & de modération. Nous gémirions tous pour l'honneur & peur la paix de ce pays, si le gouvernement français ou-blioit sa dignité vis à-vis du négociateur qui lui est envoyé ; il ménageroit par-la un triomphe au ministere anglais, en supposant qu'il n'ait point de sincérité dans ses vues; celui-ci feroit par-tout retentir svec éclat une répense brusque & offensante qui lui auroit été adressée. M. Pitt désarmeroit par-là ce parti de l'epposition, dont il n'affoiblit aujourd'hui l'influence, qu'en paroissant eéder

Gardons-nous sur-tout de croire qu'une paix générale nous soit moins avantageuse que des paix partielles. Nous avons beaucoup conquis, & plusieurs de nos conquêtes nous seroient d'an médiocre avantage au prix des fléaux qu'entraîneroit leur conscryation : nous avens fait des

à ses principes.

pertes, & c'est l'Angleterre qui nous les a feit subir. Il est donc de notre intérêt qu'elle entre sur-le-champ dans la paix que tout nous invite à conclure.

LACRETELLE le jeune.

## CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Chasser. Séance du 26 vendémiaire.

Conformément à l'arrêté pris hier par le conseil, Dubruel se présente à la tribune pour soumettre à la discussion un projet de résolution sur les prêtres qui sont en état de réclusion.

Goupillau demande l'ajournement de ce projet; il se fonde sur ce que le conseil, dans ce moment, s'occupe de la loi du 3 brumaire, & que si elle étoit rapportée, tous les prêtres recouvreroient leur liberté. Du reste, il demande qu'il soit fait un message au directoire pour qu'il fasse prendre des renseignemens sur la situation de ces reclus & pourvoir à tous leurs besoins.

Dubruel répond que s'il est possible que la loi du 3 brumaire soit rapportée, il est possible aussi qu'elle ne le soit pas; la discussion d'ailleurs peut se prolonger; en attendant, les infortunés dont il s'agit souffrent; ils sout la plupart accablés d'ans & d'infirmités; il faut donc se hâter de prononcer sur leur sort.

Le conseil rejette la proposition de Goupillau, & Dubruel lit le projet de résolution; il porte que les prêtres réélus seront mis en liberté, à la charge par eux de se présenter devant l'administration municipale de leur domicie, pour y protester de leur soumission aux loix de la république. Ceux qui refuseront de faire cet acte de soumission seroient réincarcérés.

Dupont obtient le premier la parole, & au nom de l'humanité & de la justice, il appuie ce projet de résolution.

Pérès (de la Haute-Garonne) représente que la révolution, finie de droit depuis l'établissement de la constitution, dure encore de fait & durera jusqu'à l'époque si desírée de la paix géuérale. Jusques là nous avons & nous aurons de nombreux ennemis à combuttre au-dedans comme au-dehors; donc des précautions extraordinaires de sûreté publique sout encore nécessaires.

L'opinant rappelle ensuite que le conseil a adressé, il y a quelque-tems, un message au directoire exécutif, par lequel il lui a demandé des renseignemens sur le nombre & la situation des prêtres réclus & pour savoir de lui s'il ne seroit pas dangereux de les rendre à la liberté. L'avis de Pé ès est donc que le conseil ne décide rien jusqu'à ce qu'il ait reçu la réponse du directoire exécutif.

La commission, au nom de laquelle le projet de résolution vous est présenté, dit Philippes-Delleville, & dont je suis membre, s'est transportée officiellement au directoire pour en recevoir des renseignemens.

Quelques murmures s'élevent: Delleville quitte la tribane. Un grand nombre de voix appuient la demande de l'ajournement faite par Pérès. Un membre combat cette

proposition. Vous ne pouvez pas, dit-il, par mesure de sûreté & sur de simples probabilités, traiter des hommes aussi rigoureusement que feroit la justice pour des crimes avérés. Il seroit aussi peu équitable d'attribuer à tous les vices de quelques-uns, qu'à quelques-un les vertus de tous. Traitez chacun selon ses œuvres. L'ai connu un prêtre qui gémit en prison, & qui lors de la premiers réquisition, par ses exhortations, ses menaces & l'influencs que lui do noient son caractere & ses fonctions, fi rejoindre l'armée par 300 jeunes gens qui s'étoient armés contre la république & qui versent aujourd'hui leur sang pour elie.

Les cris l'ajournement! l'ajournement! recommencent, D'autre part on demande l'ordre du jour sur cette proposition. Le président consulte le conseil, qui ne passe pas à l'ordre du jour. Duprat court à la tribune: Eh! quoi! s'écrie-t-il, ajourner quand il s'agit de gens qui périssent de misere. Des murmures interrompent Duprat; il continue au milieu du bruit.

Somm

COM

mi

de

16 li

L'a

une a

(C

exerce

depui

bonhe

l'auro

sur l'

guerri

losoph

abattu

a été

duque

retent

cri en

résoni

» T

Gregs

l'ame

mais 1

de sor

pers

" I

Il représente combien de pétitions ont été adressées au conseil pour solliciter la loi qu'on propose. Puisque vous avez, ajoute-t-il, déclaré que tons les cultes étoient libres, rendez-leur donc feur ministère. Pourquoi reconnoîtriez-vous encore des prêtres, & no les reconnoîtriez-vous que pour les proscrire?

Aux voix , aux voix l'ajournement , s'écrient un grand nombre de membres.

Delahaye s'y oppose de nouveau; il s'éleve avec fores contre les proscriptions en masse: il ne peut concevoir que la sureté publique exige qu'on proscrive vingt mille citoyens sous le nom de prêtres, comme Robespierre & ses complices proscrivoient sous celui de suspects.

On insiste toujours avec force & à grands cris pour l'ajournement; d'autres s'y opposent avec vivacité : une forte agitation regne dans le conseil.

Penieres n'est pas en tout de l'avis des préopinans; mais il demande une exception en faveur des prêtres qui ont fait preuve de soumission aux loix de la république en se présentant d'eux-mêmes dans les maisons d'arrestation.

Lecointe Puyravaux s'est opposé à cette exception; il a parlé du mal que les prêtres ont fait, de celui qu'ils peuvent faire, de sûreté publique, de politique. Il annonce qu'il sait que plusieurs membres ont préparé des discours sur cet objet. Décider sur le champ, ce seroit se privet de lumières importantes dans une question délicate. Il demande l'ajournement à primedi.

Cette discussion s'est encere prolongée, & a fini par l'ajournement de la discussion à primedi, après que le conseil a cu reconnu qu'il y avoit urgence.

Nous ferons consoître le reste des débats demain, ainsi que le discours de Boissy sur la lei du 3 brumaire, dont il a demandé le rapport. Il est le seul qui ait parlé sur cet objet. Cette discussion continuera demain.

Bourse du 26 vendémiaire.

Mandat, 4 liv. 3 s. 21, 2, 21.